



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de Communes Cœur de Charente
Pôle Aménagement & Environnement
5 avenue Paul Mairat
16230 MANSLE

Tél : 05 45 20 71 33
assainissement@coeurdecharente.fr

**Demande de réalisation d'un contrôle
d'une installation d'assainissement non collectif
dans le cadre d'une vente immobilière**

Merci de prendre soin de bien remplir ce document puisque tout document incomplet sera refusé

Le demandeur :

Nom et prénom du demandeur :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel /Portable : E mail :

Je m'engage à :

- Joindre à ce dossier les éléments suivants :
 - Plan de situation (permettant le repérage de l'habitation)
 - Plan de masse (sur lequel figure l'assainissement non collectif)
- Payer la redevance (tarif en vigueur fixé par la collectivité), à réception de la facture (adressée au demandeur)
- **Votre présence est obligatoire.** Dans le cas contraire, le délai d'instruction de cette demande sera prolongé d'autant

A réception des documents remplis et signés, les techniciens fixeront un rendez-vous sous 8 à 10 jours.

Les informations sur la vente :

Nom et prénom du propriétaire si différent du demandeur :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune : Tel :

Adresse du bien vendu (si différente) :

Code postal : Commune :

Références cadastrales : Section : Parcelle(s) :

Coordonnées de l'acquéreur :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Tel :

Nom et coordonnées du notaire :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél :

Date du compromis : Date prévue de la vente :

Les caractéristiques du bien :

Maison individuelle :

Principale Secondaire Location Vacant

Nombre de chambres :

Nombre d'habitants :

Ou autre qu'une maison individuelle (locaux commerciaux, ensembles immobiliers regroupés, etc...)

Nature de l'immeuble : Capacité d'accueil :

Les informations sur l'entretien :

Pas d'entretien effectué Pas d'information disponible Vidange réalisée

Date de la dernière vidange : Fréquence de vidange :

Existence de justificatifs : OUI NON Nom du vidangeur :

Les engagements du propriétaire :

Le propriétaire ou mandataire s'engage à :

→ Présenter lors du contrôle les documents et informations (dans la mesure du possible) :

- Attestation de conformité de l'assainissement non collectif
- Attestation de vidange
- Date de mise en service du dispositif d'assainissement
- Facture des travaux

→ Rendre accessible et ouvert les ouvrages. **Dans le cas contraire, l'installation sera classée « non conforme »** et maintenir un compteur d'eau ouvert afin de vérifier les évacuations.

Je certifie en qualité de demandeur, propriétaire ou mandataire, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à....., le

Signature Propriétaire/mandataire

Signature Demandeur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Une fois le rendez-vous réalisé, le rapport sera transmis sous 8 à 15 jours.